



Nombre de Conseillers Elus : 11
Conseillers en fonction : 11
Conseillers présents : 11

COMMUNE DE HANDSCHUHEIM

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 06 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le six juillet à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du conseil municipal sont réunis dans la salle communale sous la Présidence de Monsieur Alfred SCHMITT, Maire et sur convocation qui leur a été adressée en date du 29 juin 2020.

Membres présents : Mme. BARTH Stéphanie, Mme. EBERSOLD Katia, M. HELLUY Martial, Mme. KIBLER Louise, M. KOERCKEL Jacques, M. MEUNIER Alain, M. MICHEL Vincent, M. OBRECHT Jean-Michel, Mme. RISCH-MINKER Fabienne, M. WICK Bernard.

Membres excusés : /

Membres bénéficiant d'une procuration : /

Secrétaire de séance : Mme. KIBLER Louise

Secrétaire auxiliaire : Mme. ZAVAGNI Stéphanie

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
 2. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
 3. Renouvellement de la commission intercommunale d'aménagement foncier
 4. Renouvellement de la sous-commission communale d'aménagement foncier
 5. Renouvellement du contrat d'accompagnateur de transport scolaire rentrée 2020
 6. Délégation de signature
 7. Approbation compte administratif 2019
 8. Approbation compte de gestion 2019
 9. Affectation des résultats
 10. Adoption du Budget primitif 2020
 11. Divers
-

Le Maire accueille et salue les membres du conseil municipal et ouvre la séance.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'art. L 2212-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne Mme Louise KIBLER, en qualité de secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le procès-verbal et le compte rendu de la séance du 22 juin 2020 dans la forme et la rédaction présentées.

3. RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER

Aménagement Foncier Titre II du livre 1^{er} du Code rural et de la pêche maritime. **Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier**. Election par le Conseil Municipal de deux propriétaires de biens fonciers non bâtis dans la commune titulaires et d'un propriétaire suppléant.

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal que, par lettre du 4 juin 2020, M. le Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin l'a invité à faire procéder par le Conseil Municipal à l'élection des propriétaires de biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune, exploitants ou non, appelés à siéger au sein de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de **HANDSCHUHEIM, ACHENHEIM et ITTENHEIM**

Election des membres propriétaires de biens fonciers non bâtis dans la commune

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie le 15 juin 2020, soit plus de 15 jours avant ce jour, et a été inséré dans le journal Dernières Nouvelles d'Alsace en date du mercredi 10 juin 2020.

Se sont portés candidats les propriétaires ci-après :

MM. (Mmes) : EBERSOLD Katia, OBRECHT Jean-Michel, WICK Bernard

Qui jouissent de leurs droits civils, ont atteint l'âge de la majorité, sont de nationalité française (sous réserve des conventions internationales) ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

Il est alors procédé à l'élection au bulletin secret dans les conditions fixées par l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé).

Le nombre de votants étant de **11**, la majorité requise est de **6** voix.

Pour le collège des propriétaires fonciers de biens non bâtis.

Election des 2 propriétaires titulaires :

Ont obtenu au premier tour :

Mme. EBERSOLD Katia	11 Voix
M. OBRECHT Jean Michel	11 Voix

Pour le collège des propriétaires fonciers de biens non bâtis.

Election d'un propriétaire suppléant :

Ont obtenu au premier tour :

M. WICK Bernard	10 voix
------------------------	----------------

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux au cours des tours successifs :

- sont élus membres titulaires (au nombre de 2) :

Mme. EBERSOLD Katia	33 Route d'Osthoffen	67 117 Handschuheim
M. OBRECHT Jean Michel	24 Rue Principale	67 117 Handschuheim

- est élu membre suppléant (au nombre de 1) :

M. WICK Bernard	49 A Rue du Fossé	67 117 Handschuheim
------------------------	--------------------------	----------------------------

4. RENOUELEMENT DE LA SOUS-COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER

Dans le cadre du renouvellement du conseil municipal et suite au courrier du Conseil départemental en date du 04 juin 2020, il y a lieu de constituer une sous-commission communale d'aménagement foncier pour la commune, qui comprend :

- Le maire et un conseiller municipal
- 2 conseillers municipaux suppléants désignés par le Conseil Municipal
- 3 propriétaires de biens fonciers non bâtis dans la commune
- 2 propriétaires de biens fonciers non bâtis suppléants dans la commune

1. Désignation du conseiller municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne M. MICHEL Vincent, 51 Rue du Laegert conseiller municipal, en qualité de membre titulaire de la Commission communale d'aménagement foncier.

2. Désignation des deux conseillers municipaux suppléants

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :

M. WICK Bernard, 49 A Rue du Fossé, conseiller municipal, en qualité de membre suppléant de la Commission communale d'aménagement foncier.

M. OBRECHT Jean Michel, 24 Rue Principale, conseiller municipal, en qualité de membre suppléant de la Commission communale d'aménagement foncier.

3. Election des membres propriétaires de biens fonciers non bâtis dans la commune

MM. (Mmes) WOLF Katia, BRUMPTER Alexandre, BLAESS Michel, JACOB Frédéric, EBERSOLD Katia

Qui jouissent de leurs droits civils, ont atteint l'âge de la majorité, sont de nationalité française (sous réserve des conventions internationales) ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

Il est alors procédé à l'élection au bulletin secret dans les conditions fixées par l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales (si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé).

Le nombre de votants étant de **11**, la majorité requise est de **6** voix.

Pour le collège des propriétaires fonciers de biens non bâtis.

Election des 3 propriétaires titulaires :

Ont obtenu au premier tour :

Mme. WOLF Katia 11 voix

Mme. EBERSOLD Katia 11 voix

M. BRUMPTER Alexandre 11 voix

Pour le collège des propriétaires fonciers de biens non bâtis.

Election des 2 propriétaires suppléants :

Ont obtenu au premier tour :

M. BLAESS Michel 11 voix

M. JACOB Frédéric 11 voix

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux au cours des tours successifs :

- sont élus membres titulaires (au nombre de 3) :

<i>Mme WOLF Katia</i>	<i>7 Rue de la Chapelle</i>	<i>67 117 Ittenheim</i>
<i>Mme. EBERSOLD Katia</i>	<i>33 Route d'Osthoffen</i>	<i>67 117 Handschuheim</i>
<i>M. BRUMPTER Alexandre</i>	<i>31 Rue Principale</i>	<i>67 117 Handschuheim</i>

- sont élus membres titulaires (au nombre de 2) :

<i>M. BLAESS Michel</i>	<i>60 Rue du Laegert</i>	<i>67 117 Handschuheim</i>
<i>M. JACOB Frédéric</i>	<i>55 Rue du Laegert</i>	<i>67 117 Handschuheim</i>

5. RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ACCOMPAGNATEUR DE TRANSPORT SCOLAIRE RENTREE 2020

Le maire rappelle que le transport scolaire de l'année 2020-2021 serait assuré par Maryline SBINNE, ATSEM au RPI Ittenheim-Handschuheim.

Il rappelle l'obligation de renouveler et créer le poste étant donné l'annualisation de la durée de service à effectuer à chaque rentrée scolaire et du fait que l'agent n'intervienne pas durant les congés scolaires.

Le maire informe que Maryline SBINNE interviendrait donc 4 jours par semaine, hors vacances scolaires du 01 septembre 2020 au 06 juillet 2021, selon un planning qui lui sera remis et dont la durée hebdomadaire de service a été calculée par le CDG 67.

Après avoir entendu les explications fournies ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

La création d'un emploi permanent d'accompagnement de transport scolaire à temps non complet, à raison de **7,38/35^{ème}** à compter du 01 septembre 2020, pour les fonctions d'accompagnement de transport scolaire et dont les attributions consisteront :

- À accueillir et encadrer les enfants qui prennent le transport scolaire entre l'arrêt de bus de Handschuheim et le groupe scolaire d'Ittenheim-Handschuheim, avec une prise en charge dès la sortie des classes jusqu'à la restitution aux parents et inversement. Les horaires de travail de l'agent, répartis sur 4 jours, correspondent aux horaires du transport scolaire et des sorties de classes, selon un planning remis à celui-ci.

La durée hebdomadaire de service de l'emploi est fixée à :

- 7,38/35^{ème}

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53.

Dans ce cas, la rémunération se fera sur la base de **l'échelle C3 :**

- **L'indice brut : 548, indice majoré : 466**

6. DELEGATION DE SIGNATURE

Le Maire informe le Conseil Municipal de la délégation de signature, en faveur de la secrétaire de mairie. L'objectif de cette délégation, est de décharger le Maire de formalités matérielles qui ne présentent pas d'importance particulières et relèvent des actes de gestion quotidienne d'une collectivité. L'agent peut donc signer les documents en lieu et place du Maire mais sous son contrôle et sa responsabilité.

L'article L. 2122-19 du CGCT prévoit que le directeur général ou secrétaire de mairie, en outre, peut ainsi bénéficier de ce dispositif.

Le maire peut déléguer à la secrétaire de mairie tout ou partie des fonctions qu'il exerce en tant qu'officier de l'état civil », et d'urbanisme (L. 421-2-1 du Code de l'urbanisme).

La signature de l'agent doit être précédée de ses nom, prénom, qualité et être accompagnée de la mention « Par délégation du maire ».

La délégation prend fin à tout moment sur décision du maire. Si le maire ne retire pas la délégation, celle-ci court au maximum jusqu'à la fin du mandat.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'adopter cette délégation à Madame Zavagni Stéphanie, secrétaire de mairie, qui sera concédée à compter de ce jour et précisée par arrêté municipal.

7. APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Monsieur Bernard WICK, 1^{er} adjoint présente la balance générale du compte administratif de l'exercice 2019, qui s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses réalisées :	157 080,69 €
Recettes réalisées :	215 727,21 €
Résultat 2019 : Excédent	58 646,52 €

Section d'Investissement

Dépenses réalisées :	94 954,60 €
Recettes réalisées	63 121,29 €
Résultat 2019 : Déficit	- 31 833,31 €

Soit **un résultat de l'exercice 2019** se chiffrant à :

Section de Fonctionnement :	58 646,52 €
Section d'Investissement :	-31 833,31 €
TOTAL :	26 813,21 €

Après que le M. le Maire ait quitté la salle, le compte administratif est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2019.

8. APPROBATION COMPTE DE GESTION 2019

Le Maire présente le compte de gestion 2019 établi par le Comptable de la trésorerie de Truchtersheim. Le résultat de l'exercice 2019 s'élève à **26 813,21 €** et coïncide avec l'excédent dégagé par le compte administratif 2019.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'approuver le Compte de Gestion de l'exercice 2019 et de donner décharge au Comptable du Trésor pour sa gestion durant cet exercice.

9. AFFECTATION DES RESULTATS

Le maire présente le tableau récapitulatif suivant :

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses (Déficit)	Recettes (Excédent)
Excédent de fonctionnement 2019		58 646,52 €
Excédent 2018 reporté :		184 898,62 €
Excédent 2018 = 230 600,79 €		
Affectation obligatoire RI 1068 = - 45 702,17 €		
RESULTAT FONCTIONNEMENT CUMULE		243 545,14 €

	INVESTISSEMENT	
	Dépenses (Déficit)	Recettes (Excédent)
Déficit d'investissement 2019	31 833,31 €	
Déficit 2018 reporté	23 937,95 €	
RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	55 771,26 €	
Restes à réaliser 2019	0,00 €	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE	55 771,26 €	

Il est constaté que le Compte Administratif présente :

Un excédent de fonctionnement de : **243 545,14 €**

Un déficit d'investissement de : **55 771,26 €**

RESTE: 187 773,88 €

VU les explications du Maire,

Le Conseil Municipal,

- après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,
- considérant les résultats de ce dernier,
- par la procédure d'affectation du résultat, les écritures suivantes seront portées au budget primitif de la commune pour l'année 2020 ;

Décide, à l'unanimité des membres présents, d'affecter le résultat comme suit :

Affectation obligatoire Recettes d'investissement (RI 1068)

Excédent de fonctionnement capitalisé **55 771,26 €**

Affectation obligatoire Dépenses d'investissement (DI 001)

Déficit d'investissement reporté **55 771,26 €**

Affectation à l'excédent reporté (ligne RF 002)

Excédent de fonctionnement reporté **187 773,88 €**

10. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif M14 de l'exercice 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le budget primitif 2020 comme suit :

- avec pour les subventions de fonctionnement une liste des bénéficiaires annexée au budget dans un état spécifique
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

Pour un montant de

- Section de Fonctionnement : **390 879, 03 €**
- Section d'Investissement : **232 400, 29 €**

11. DIVERS

Urbanisme : Déclaration de travaux Claustra au n°7 A Route de Furdenheim (en cours d'instruction)
Déclaration de travaux du 26 Rue Principale accordée
Certificat d'urbanisme Vente SAS LAFONTAINE/ Droit de Préemption Urbain à transmettre à la comcom.

Quotidien Commune : Note de remerciements aux villageois avec photo des membres du Conseil Municipal à venir. RDV Dimanche 12 juillet à 14h00 devant la mairie.

Prochain Conseil : Le Vendredi 10 juillet, comme toutes les autres communes, pour désigner 1 délégué + 3 suppléants de Handschuheim pour les élections sénatoriales, suite à l'arrêté préfectorale. L'heure a été fixée à 18h00.

Un dernier tour de table permet :

- de demander à chaque membre une confirmation de lecture des courriels de convocations des Conseils municipaux.
- de fixer un RDV Dimanche 12 juillet à 14h00 devant la mairie pour la photo d'ensemble des membres du conseil Municipal.
- de faire un tour du ban communal après le CM du vendredi 10 juillet.
- De trouver un jour dans la semaine pour les travaux de la commune en regie.

- de faire un retour de la réunion du SIVU d'Achenheim qui consistait à l'élection du Président, Valentin RABOT, Maire d'Achenheim ainsi qu'à la présentation des membres, majoritairement nouveaux. Le projet de l'extension du gymnase a été abordé.

Les documents annexes suivants ont été remis ou présentés aux conseillers municipaux :

- *Délibération et courrier Conseil Départemental (point 3)*
- *Délibération (point 4)*
- *Délibération et décompte durée hebdomadaire (point 5)*
- *Dossier budget (2 annexes point 7-8-9) + Annexe proposition budget (point 10)*

L'ensemble des points de l'ordre du jour ayant été abordé, après un dernier tour de table, M. le Maire lève la séance à 21h15, en remerciant les conseillers de leur participation active.